

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 3 novembre 2015 à 19 h 30 777, boul. Marcel-Laurin

PRÉSENCES:

Monsieur Alan DeSOUSA, Maire d'arrondissement Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville Monsieur Aref SALEM, Conseiller de ville

CA15 08 0698

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 3 novembre 2015, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem, absent

Francesco Miele

Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen

Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA15 08 0699

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 novembre 2015.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 novembre 2015, tel que modifié au point 20.09.

ADOPTÉ ______

CA15 08 0700

Soumis les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 6 octobre 2015 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 6 octobre 2015 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA15 08 0701

Première période de questions du public, de 19h34 à 20h18

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Claude Pilette, 1570, rue du Collège :

- coin Gohier et du Collège, côté sud est et ouest sur Cardinal, il y a des travaux d'égout. Il y a eu des fuites de gaz et des problèmes de lampadaires depuis 3 semaines à 1 mois. Avec la noirceur et les travaux, il faut sécuriser le secteur.
- Réponse (Alan DeSousa) : il dirigera sa plainte au contracteur ou à Hydro-Québec.

Madame Marie Barrette, 815, rue Muir, #106:

- Elle félicite le maire pour son prix;
- Elle demande pourquoi ADM n'est pas soumise au règlement sur le bruit et en quoi estce moins dommageable que le bruit des voisins?

Réponse (Alan DeSousa): notre réglementation municipale ne s'applique pas au gouvernement fédéral qui se comporte en fonction de la loi fédérale. C'est la même chose pour le CN et le CP.

- Êtes-vous au courant d'une étude sur la santé des citoyens habitant dans l'arrondissement de Saint-Laurent?

Réponse (Alan DeSousa) : l'étude récente de Santé publique de Montréal n'a pas clairement identifié la provenance du bruit.

- Elle se plaint du bruit du CN la nuit. C'est perturbant pour la santé.

Monsieur André Lallier, 1530, rue du Collège:

- Mentionne qu'entre Gohier et Décarie (est-ouest), dans la ruelle, il y a beaucoup trop de voitures qui roulent vite. La ruelle est utilisée pour contourner la lumière de circulation sur Décarie. Des plaintes ont été déposées, mais sans succès.
- Il dépose un document comprenant des solutions;

Réponse (Alan DeSousa) : précise qu'il va remettre ce document aux services concernés pour suivi.

- Il y a de 110 à 112 voitures par jour.

Monsieur André Coallier, 3295, rue Somerset:

- projet de trottoirs sur la rue Somerset;

Réponse (Véronique Doucet) : le dossier est à l'ordre du jour au point 20.05. Une analyse du secteur sera effectuée.

- abattage de gros arbres matures, est-ce que la Ville projette de reboiser cette rue?

Réponse (Alan DeSousa) : ce n'est pas de gaité de cœur qu'on coupe des arbres. Réfère au plan canopée.

- est-ce que le projet sur l'agrile du frêne sera continué en 2016? Arbo Design s'est dit débordé

Réponse (Alan DeSousa) : le projet sera fort probablement reconduit, on vérifiera avec Arbo Design.

Monsieur Pierludgi Ventura, 1855, rue Stanislas:

- Il dépose un plan du quartier Norvick. Pour éviter la lumière de circulation sur la rue Poirier, les automobilistes utilisent le secteur résidentiel.
- Il demande une saillie sur la rue Painter.
- Il demande des ralentisseurs sur le chemin Laval.

Réponse (Alan DeSousa) : on va transmettre la demande au service de circulation.

- Il demande s'il y aura des aménagements comme sur la rue de la Sorbonne.

Monsieur Milad Al-Jawabra, 3500, rue Limoges:

- Il a demandé un arrêt obligatoire au coin des rues Limoge et Métivier.
- Il a reçu une lettre qui recommande le statu quo. Il n'est pas d'accord avec cette décision
- le sens unique derrière l'école cause une augmentation du débit sur la rue Métivier, la sécurité des enfants est en jeu.

Réponse (Alan DeSousa): mentionne que le comité de circulation est multidisciplinaire, qu'il inclut des policiers, pompiers, experts en circulation. Précise également qu'il y a des normes à considérer et propose une rencontre avec un membre de l'équipe.

CA15 08 0702

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1154500026):

CONSIDÉRANT qu'il est important de rendre hommage à tous ceux et celles

qui ont servi le Canada en temps de guerre, de conflit

militaire ou de paix;

CONSIDÉRANT que nous désirons exprimer toute notre gratitude à nos

concitoyens et concitoyennes qui ont eu le courage de se

battre pour ouvrir la voix à une ère de paix ;

CONSIDÉRANT que nous commémorons chaque année le Jour du Souvenir en

déposant une couronne au pied du cénotaphe au parc

Beaudet:

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la

semaine du 5 au 11 novembre 2015. Semaine des anciens

combattants dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour du mois de novembre deux mille

quinze.

CA15 08 0703

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1154500025):

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale de l'ONU a recommandé en 1954 à

> tous les pays d'instituer une Journée mondiale de l'enfance, qui serait une journée de fraternité mondiale et de compréhension entre les enfants, et d'activités favorisant le bien-être des enfants

du monde entier;

CONSIDÉRANT que le 20 novembre marque le jour de l'adoption par l'Assemblée

de la Déclaration des droits de l'enfant, en 1959, et de la

Convention relative aux droits de l'enfant, signée en 1989;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du Sommet du Millénaire, en 2000, des dirigeants

> politiques du monde entier ont convenu de huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), lesquels concernent en

premier lieu les enfants;

CONSIDÉRANT que Saint-Laurent est accrédité Municipalité amie des enfants

depuis 2011;

CONSIDÉRANT que Saint-Laurent a mis en œuvre un plan d'action Municipalité

> amie des enfants pour la période 2014-2016, et que le bien-être des enfants et des familles est au cœur des préoccupations de

l'administration laurentienne.

EN CONSÉQUENCE Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le

20 novembre 2015 **Journée mondiale de l'enfance** dans

l'arrondissement de Saint-Laurent.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour de novembre deux mille quinze.

CA15 08 0704

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1154500027):

CONSIDÉRANT que le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida

(ONUSIDA) estime à plus de 40 millions le nombre de personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) dans

le monde;

CONSIDÉRANT que l'Agence de la santé publique du Canada estime à quelque

65 000 le nombre de Canadiens et de Canadiennes vivant

actuellement avec le VIH/sida;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de moyen de guérison ou de vaccin, l'éducation est

notre seul moyen de défense contre le VIH/sida;

CONSIDÉRANT que la Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida fournit

une occasion unique d'identifier et d'examiner les réalités sanitaires, sociales, politiques, juridiques et économiques du

VIH/sida;

CONSIDÉRANT que pendant la Journée mondiale du sida, les communautés du

monde honorent et commémorent tous ceux qui ont perdu leurs vies et tous ceux qui vivent avec les effets du VIH/sida. Cette journée marque aussi les accomplissements que nous avons faits ainsi que tout le travail qui reste à accomplir dans notre lutte contre

le VIH/sida.

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du

24 novembre au 1^{er} décembre 2015, **Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida** et le 1^{er} décembre 2015 **Journée**

mondiale du sida dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour de novembre deux mille quinze.

CA15 08 0705

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058028 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de scellement de fissures sur diverses rues pour l'année 2016

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des Travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de scellement de fissures sur diverses rues pour l'année 2016.

ADOPTÉ.

CA15 08 0706

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378035 concernant les services professionnels de préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la station de pompage Saint-François - Demande de soumissions numéro 15-507.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
CIMA+ s.e.n.c.	117 550,44 \$

ATTENDU que Cima + s.e.n.c. est la seule firme qui a présenté une offre de service ;

ATTENDU que suite à l'ouverture des enveloppes de prix, un écart important a été constaté entre les prix soumissionnés et l'estimation de l'arrondissement, soit 32,26 %.

ATTENDU l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes permettant de convenir d'un prix moindre pour autant que les autres obligations demeurent inchangées.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De rejeter les soumissions pour les services professionnels de préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la station de pompage Saint-François Demande de soumissions numéro 15-507.
- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs pour le compte de la Division des Études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à retourner en appel d'offres public pour les services professionnels de préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la station de pompage Saint-François.

ADOPTÉ.

CA15 08 0707

Soumis sommaire décisionnel numéro 1152298006 relatif à l'octroi d'un contrat pour la mise à jour du système PBX pour 2016, l'entretien et le service interconnexion au réseau public pour le système téléphonique Nortel - Soumission 15-14712.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Connex Québec inc.	210 333,62 \$
Société Telus communications	278 846,57 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Connex Québec inc.** le contrat pour la mise à jour du système PBX pour 2016, l'entretien et le service interconnexion au réseau public pour le système téléphonique Nortel, pour une durée de cinq ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 210 333,62 \$, sous la supervision de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et du greffe.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation selon les informations au certificat du trésorier CTA1152298006 : 192 062,63 \$) :

ADOPTÉ.

CA15 08 0708

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154430012 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un chariot de manutention électrique - Soumissions 15-14787.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Lift expert	37 826,78 \$
Wajax Equipement	38 971,93 \$
Ryder Équipement de manutention	41 192,09 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Lift expert** le contrat pour l'acquisition d'un chariot de manutention électrique, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 37 826,78 \$, sous la supervision de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA1154430012.

ADOPTÉ.

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058026 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels visant l'étude de l'état de la circulation et du stationnement dans plusieurs secteur de l'arrondissement de Saint-Laurent - Soumission 15-028.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
WSP Canada inc.	81 574,76 \$
AECOM Consultants inc.	94 918,75 \$
CIMA + s.e.n.c.	125 106,60 \$
Les consultants S.M. inc.	151 436,02 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **WSP Canada inc.** le contrat pour les services professionnels visant l'étude de l'état de la circulation et du stationnement dans plusieurs secteurs de l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 81 574,76 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA1153058026.

				,
Δ	\Box	\cap	\mathbf{D}^{T}	ſΕ
\boldsymbol{H}	. ,	.,	_	Г.

ADOPTÉ.

CA15 08 0710

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058027 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels d'un laboratoire de sol pour la gestion des matériaux de remblais des terrain de baseball et de basket-ball au parc Saint-Laurent - Soumission 15-504.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT	
Groupe ABS inc.	75 610,09 \$	

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Groupe ABS inc.** le contrat pour les services professionnels d'un laboratoire de sol pour la gestion des matériaux de remblais des terrain de baseball et de basket-ball au parc Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 75 610,09 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics..
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA1153058027.

ID OI ID.		

CA15 08 0711

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154430013 relatif à l'octroi de contrats pour l'acquisition d'équipements industriels pour le futur Complexe sportif de Saint-Laurent - Soumission 15-14676.

ATTENDU qu'afin d'assurer une compétitivité dans un marché spécialisé, les articles ont été regroupés en 16 groupes ;

ATTENDU que la méthode d'adjudication spécifie que le contrat est octroyé par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun de ces groupes ;

ATTENDU les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux :

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer des contrats de 7 775,54 \$ à Avenue Itée, de 20 044,88 \$ à Tenaquip limitée et de 47 068,62 \$ à Outils Industriels Montréal inc. pour l'acquisition d'équipements industriels pour le futur Complexe sportif de Saint-Laurent, sous la supervision de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA1154430013.

ADOPTÉ.			

CA15 08 0712

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153679013 relatif à une dépense additionnelle pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige – Soumission 14-13144.

ATTENDU la résolution CA15 080113 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 3 mars 2015 et autorisant une dépense au montant de 125 000 \$ pour la disposition des résidus de balais de rue et des dépôts à neige en vertu de l'entente cadre avec Recyclage Notre-Dame inc. - Entente 951328;

ATTENDU l'augmentation d'environ 400 tonnes de la quantité de résidus de balais de rues et des dépôts à neige à disposer pour l'année 2015;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 21 914,23 \$ en faveur de Recyclage Notre-Dame inc. pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA1153679013.

ADOPTÉ.			

CA15 08 0713

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153679014 relatif à une dépense pour le transport et la disposition des terres d'excavation entreposées au 1000, boulevard Hymus.

ATTENDU la résolution CA12 080826 adoptée par le Conseil d'arrondissement à séance du 6 novembre 2012 relativement à l'octroi d'un contrat pour l'enlèvement, le transport et la disposition des sols d'excavation de travaux municipaux;

ATTENDU qu'il existe une entente cadre avec la compagnie Recyclage Notre-Dame inc. pour la disposition des terres d'excavation (entente 883323);

ATTENDU que l'arrondissement ne dispose pas des ressources pour assurer toutes les opérations de transport des sols vers un lieu d'élimination ou de remblayage autorisé;

ATTENDU l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (L.Q. C-19);

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 70 000 \$ en faveur de Transvrac Montréal-Laval inc. pour le transport et de 230 000 \$ en faveur de Recyclage Notre-Dame inc. pour la disposition des terres d'excavation entreposées au 1000, boulevard Hymus, en vertu de l'entente cadre numéro 883323.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat du trésorier CTA 1153679014 .

		,
A T	Ω	7
/\ I I	ו שו א	\vdash
I I D	OPT	. L.,

 	 	 _

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153679015 relatif à une dépense en faveur de Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglaçage des chaussées.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro 1155331006 (CG15 0559) relatif aux ententescadres avec les firmes Compass Minerals Canada Corp., Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée, pour l'hiver 2015-2016 – Appel d'offres 15-14422;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 1 176 291,97 \$ en faveur de Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglaçage des chaussées Appel d'offres 15-14422 Entente contractuelle 1069247;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au certificat de trésorier CTA 1153679015.

ADOPTE.	
---------	--

CA15 08 0715

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153231015 relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil d'arrondissement pour l'année 2016 et au report de la date de la séance du mois de janvier 2016.

ATTENDU que l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU le règlement numéro RCA08-08-0007 modifiant le règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du Conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables qui prévoit que les séances ordinaires se tiennent le premier mardi de chaque mois, à 19h30, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, au 777 Marcel-Laurin;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'établir comme suit le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2016 et de reporter la date de la séance du mois de janvier 2016, chacune débutant à 19h30 :

- 12 janvier
- 2 février
- 1^{er} mars
- 5 avril
- 3 mai
- 7 juin5 juillet
- 2 août
- 6 septembre
- 4 octobre
- 1^{er} novembre
- 6 décembre

ADO	PΤ	È.
-----	----	----

CA15 08 0716

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299036 relatif à un don à la Fraternité des policiers et policières de Montréal pour la tenue de la 49^e journée Fèves au lard.

ATTENDU que cette activité permet d'amasser des fonds qui sont distribués à des organismes de la communauté de Saint-Laurent œuvrant auprès des démunis;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Fraternité des policiers et policières de Montréal pour la tenue de la 49^e journée Fèves au lard.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1150299036 : 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA15 08 0717

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299038 relatif à un don à La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement annuelle.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement annuelle.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1104019015 : 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

CA15 08 0718

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299037 relatif à un soutien financier au Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour l'année 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder un soutien financier de 11 500 \$ au Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1150299037 : 11 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA15 08 0719

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299034 relatif à la convention avec le Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière pour les années 2014 à 2016 dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

ATTENDU la résolution numéro CA14 080384 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 3 juin 2014 approuvant la convention à intervenir entre la Ville et le Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière pour les années 2014 à 2016 dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

ATTENDU le nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local en vue de son entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2015 (résolution CM15 0329, adoptée le 24 mars 2015);

ATTENDU l'entente administrative Ville-MESS de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

ATTENDU que le COSSL est un partenaire de l'arrondissement depuis plus de 25 ans ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser le second versement de la contribution financière de 14 733 \$ pour l'année 2015 au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) conformément aux paramètres du programme Initiative montréalaise de soutien au développement social, pour les années 2014 à 2016.
- 2.- D'approuver l'octroi d'une somme supplémentaire de 16 380 \$ Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour l'année 2015 provenant de l'entente administrative Ville-MESS de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- 3.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (DA 332313) :

2101.0010000.101196.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000 14 733 \$ 1001.0014000.111205.05803.61900.016491.0000.001102.000000.00000.00000 ADOPTÉ.

CA15 08 0720

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299035 relatif à une contribution financière à la Popote roulante Saint-Joseph de la paroisse Saint-Laurent pour l'année 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

- 1.- D'autoriser une contribution financière de 500 \$ à la Popote roulante Saint-Joseph de la paroisse Saint-Laurent pour l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1150299035 : 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA15 08 0721

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1153984015).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 30 septembre et le 27 octobre 2015, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 27 octobre 2015, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives. ADOPTÉ.

CA15 08 0722

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156894008 recommandant au conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements

climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* L.R.Q.,c. Q-2.

ATTENDU que le projet est conforme aux règlements municipaux;

ATTENDU que la Direction de la gestion durable de l'eau, des mesures corporatives et d'urgence s'est prononcée favorablement avec commentaires conformément au règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales, et a approuvé le plan de rétention des eaux pluviales;

ATTENDU que la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) s'est prononcée favorablement avec commentaires;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de nonobjection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2.

ADOPTÉ.

CA15 08 0723

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768019 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5565, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone I15-139 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement d'un bâtiment industriel en empiétant dans la marge latérale et dont le quai de chargement est en cour ayant.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 7 octobre 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20151001);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 octobre 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absentée de 20 h 30 à 20 h 44 :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5565, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone I15-139 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement d'un bâtiment industriel en empiétant dans la marge latérale et dont le quai de chargement est en cour avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA15 08 0724

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768020 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement latéral d'un bâtiment industriel situé au 5565, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone I15-139 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. a) de la séance tenue le 7 octobre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151001);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absentée de 20 h 30 à 20 h 44 :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement latéral d'un bâtiment industriel situé au 5565, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone I15-139 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts par un revêtement en acier identique à celui recouvrant les murs latéraux, ou son équivalent

ADOPTÉ.

CA15 08 0725

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768021 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées du 2400 au 2458, rue des Équinoxes et du 2223 au 2251, rue des Montérégiennes dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'habitations unifamiliales contigües dont les balcons arrière ne respectent pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absentée de 20 h 30 à 20 h 44 :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA15 08 0726

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768023 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4210, boulevard Thimens dans la zone I11-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'ajout de deux silos en cour arrière de ce bâtiment industriel, dont la hauteur est supérieure à la hauteur du bâtiment.

ATTENDU qu'au point 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 7 octobre 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20151003);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 octobre 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absentée de 20 h 30 à 20 h 44 :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4210, boulevard Thimens dans la zone I11-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'ajout de deux silos en cour arrière de ce bâtiment industriel, dont la hauteur est supérieure à la hauteur du bâtiment, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA15 08 0727

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768024 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures du bâtiment industriel situé au 420, rue Wright dans la zone I18-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. d) de la séance tenue le 7 octobre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100103);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absentée de 20 h 30 à 20 h 44 :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures du bâtiment industriel situé au 420, rue Wright dans la zone I18-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme

Les blocs de béton sur les côtés latéraux seront recouverts d'acrylique blanc et le haut des murs latéraux et le bandeau en façade sont recouverts d'acrylique de couleur bleu, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.			

CA15 08 0728

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768025 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation multiplex isolé située aux 2075, rue Cushing et 850, rue Gratton dans la zone H15-053 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. e) de la séance tenue le 7 octobre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20051107);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

ADOPTÉ

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absentée de 20 h 30 à 20 h 44 :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation multiplex isolé située aux 2075, rue Cushing et 850, rue Gratton dans la zone H15-053 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes:

- 1. baisser l'agrandissement arrière au même niveau que le toit de l'habitation existante ou plus bas;
- 2. favoriser une fenestration de même dimension et gabarit que le reste du bâtiment pour une meilleure harmonie;
- 3. assurer la transition du revêtement extérieur entre l'existant et la partie agrandie en favorisant un léger retrait.

De la brique récupérée sur 2 des murs du bâtiment existant viendra recouvrir les murs extérieurs de l'agrandissement.

CA15 08 0729

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768026 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3270, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. f) de la séance tenue le 7 octobre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151002);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absentée de 20 h 30 à 20 h 44 :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3270, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de favoriser une couleur de pierre dans le ton gris et que la largeur de l'allée véhiculaire ne dépasse pas 6 mètres maximum tel que requis dans la règlementation.

La façade principale sera recouverte de pierres dans le ton de gris et les murs des côtés latéraux et arrière seront recouverts de brique de même ton de couleur, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte « Mystique » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA15 08 0730

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768027 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 2155, rue Vincent dans la zone H15-077 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absentée de 20 h 30 à 20 h 44 :

De refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que soumis à la séance du Comité consultatif d'urbanisme le 7 octobre 2015, étant donné que le projet d'agrandissement du garage en avant de cette typologie va à l'encontre des objectifs et critères de PIIA applicables à ce secteur très homogène et d'intérêt patrimonial.

En effet, la proposition aurait pour effet d'altérer le caractère du bâtiment d'origine ainsi que l'alignement et le rythme par rapport aux maisons similaires adjacentes sur la rue.

L'agrandissement proposé, non seulement ne s'intègre pas au contexte, mais constitue un précédent qui dénature cette typologie d'habitation dans le secteur.

ADOPTÉ.

CA15 08 0731

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768028 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour l'établissement situé au 1476, rue du Collège dans la zone C16-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. i) de la séance tenue le 7 octobre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151005);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absentée de 20 h 30 à 20 h 44 :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour l'établissement situé au 1476, rue du Collège dans la zone C16-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif

d'urbanisme, en autant que toutes interventions futures sur l'immeuble correspondent à un plan d'ensemble d'affichage.

ADOPTÉ.

CA15 08 0732

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768031 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale isolée située aux 1070-1072, avenue Sainte-Croix dans la zone H16-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. h) de la séance tenue le 7 octobre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151004);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absentée de 20 h 30 à 20 h 44 :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale isolée située aux 1070-1072, avenue Sainte-Croix dans la zone H16-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Toutes les façades du bâtiment seront recouvertes d'un revêtement de déclin d'aluminium de couleur beige ou son équivalent.

ADOPTÉ.

CA15 08 0733

Soumis, sommaire addenda afin d'ajuster le règlement numéro RCA08-08-0001-83 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement pour d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (sommaire décisionnel numéro 1150565007).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} septembre 2015 le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU le règlement adopté à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2015 (CA15 080683);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements au Règlement RCA08-08-0001-83 afin d'assurer la concordance avec le Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abroger la résolution numéro CA15 080683 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2015;
- 2.- D'adopter, tel que soumis au sommaire addenda, le règlement numéro RCA08-08-0001-83 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage

ADOPTÉ

Le règlement numéro RCA08-08-0001-85 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1150565008).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} septembre 2015, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-85 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA15 08 0735

Le règlement numéro RCA08-08-0001-86 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1154509006).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} septembre 2015, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-86 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA15 08 0736

Le règlement numéro 878-40 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1153231013).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2015, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière (CA15 080686);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^e paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités* et villes ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro 878-40 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière.

ADOPTÉ.

CA15 08 0737

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2016).

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729098 relatif à une ordonnance autorisant le RELAIS laurentien à effectuer la vente temporaire de produits alimentaires sur le domaine public, dans le cadre de son projet de RELAIS mobile.

ATTENDU que le projet proposé répond aux besoins d'une portion de la population laurentienne défavorisée et que cette activité permettra de mobiliser, de former, et de soutenir les ménages laurentiens vulnérables au développement des saines habitudes alimentaires et de sécurité alimentaire en leur offrant des produits frais à faible coût;

ATTENDU que cette activité ne présente pas de contraintes de transport et d'équipement pour l'Arrondissement;

ATTENDU que cette opération ne génère qu'une infime quantité de déchets, que ceux-ci seront gérés sur place, que cette activité ne sera effectuée qu'une seule fois par semaine durant la journée dans chacun des secteurs et que l'opération ne causera pas de nuisances au voisinage immédiat:

ATTENDU les avis favorables de la Direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement Social et de la Direction de l'Aménagement Urbain et des Services aux Entreprise;

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ème paragraphe de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter telle que soumise l'ordonnance numéro OCA07-08-0014-2 permettant à RELAIS Mobile de déroger aux dispositions du Règlement sur l'occupation du domaine publics (RCA07-08-0014).

ADOPTÉ.

CA15 08 0739

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153950021 relatif à la nomination permanente d'un conseiller en aménagement, à la Division Urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de conseiller en aménagement, à la Division Urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

ADOPTÉ

De nommer de façon permanente Antoine Saint-Laurent au poste de conseiller en aménagement, à la Division Urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 10 octobre 2015, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM).

CA15 08 0740

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153984014 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 9 novembre 2015 au 6 mars 2016.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer la conseillère Michèle D. Biron à titre de maire suppléant de l'arrondissement Saint-Laurent, pour la période du 9 novembre 2015 au 6 mars 2016.

ADOPTÉ.

CA15 08 0741

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 58

Le conseiller Maurice Cohen informe l'assemblée que la Bibliothèque du Boisé est reconnue par le Bureau du Design qui félicite l'équipe du maire Alan DeSousa.

Le maire Alan DeSousa précise que l'Ordre des architectes du Québec remettra un Prix du public d'excellence en architecture et invite la population à voter en se rendant sur le site de l'Ordre des architectes au : OAQ.com.

Le conseiller Aref Salem informe l'assemblée des sujets suivants :

- il y aura une première conférence au Centre des Loisirs le mardi 17 novembre au sujet de la collecte des matières organiques ainsi qu'une deuxième le 5 décembre. Une conférence se tiendra également le 28 novembre à la Bibliothèque du Boisé sur le même sujet ;
- 375^e anniversaire de Montréal, place publique métro Côte-Vertu, le 9 novembre 2015 pour consultation publique ;
- COSSL collecte de denrées ;
- programme 1 enfant, 1 arbre. Inscription avant le 31 décembre 2015.
- 7 novembre cérémonie du Souvenir au parc Beaudet;
- 2^e Foire des métiers d'art de Saint-Laurent au Centre des loisirs les 14 et 15 novembre 2015 ;

Le conseiller Francesco Miele souligne que le 4 novembre marque le $25^{\text{ème}}$ anniversaire d'élection du maire Alan DeSousa. Il souligne également le 80^{e} anniversaire de naissance de Mme Michèle D. Biron, conseillère d'arrondissement

La conseillère Michèle D. Biron mentionne la tenue de la Campagne de vaccination saisonnière contre la grippe 2015 sans rendez-vous au Centre des loisirs du 3 au 10 novembre 2015. L'ascenseur est en panne mais le remonte charge est accessible.

CA15 08 0742

Deuxième période de questions du public, de 21 h 10

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

<u> Madame Hala Al-Husseini, 1394, rue Saint-Louis :</u>

- Elle s'inquiète parce qu'elle habite près du train, mentionne un nouveau règlement.
- Est-ce que ce règlement prévoit l'installation d'une clôture ou muret de sécurité?

Réponse (Éric Paquet) : suggère qu'elle passe au comptoir des permis.

- Elle précise qu'il n'y a pas assez d'éclairage au métro du Collège, édicule Saint-Louis et dans le secteur, sur les rues Cantin, Saint-Louis et Saint-Germain.

Réponse (Alan DeSousa) : nos services vont faire le suivi.

Monsieur Michel Coallier, 3292, rue Somerset

- Il mentionne qu'à l'été, du 24 juillet au 28 août, il n'y avait pas de toilette ni d'eau courante au chalet du parc Noël-Sud.
- Réponse (Alan DeSousa) : nous allons faire les vérifications nécessaires

CA15 08 0743

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:	
De lever la séance à 21 h 10.	
ADOPTÉ.	
Ce procès-verbal a été ratifié à la séa	nce du conseil d'arrondissement tenue le 1 ^{er} décembre 2015